

# L'INFOLETTRE DU STTRC

2 NOVEMBRE 2020

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

## MASQUES ET MESURES DE PROTECTION

Le port du masque à usage unique est recommandé, mais les couvre-visages personnels sont acceptés. Les masques sont fournis par Radio-Canada. Par ailleurs, Radio-Canada n'a pas pris de décision concernant l'installation de séparateurs en plastique souple dans les véhicules de reportages. Deux enjeux pour l'employeur : la visibilité pour le conducteur ou la conductrice et la communication entre les personnes à bord. On a aussi suggéré d'avoir sur tous les plateaux des « agents Covid » dont le seul travail serait de s'assurer du respect des mesures de sécurité (port du masque, distanciation, présence de gel désinfectant). Autre enjeu, à Montréal : le matériel de protection est stocké au magasin, qui n'est ouvert que du lundi au vendredi, de jour. Les équipes qui travaillent la fin de semaine doivent-elles faire des provisions ? Nous attendons encore la réponse.

## Le point sur la situation de la COVID-19

Nous terminons, pour la plupart d'entre nous, un septième mois en télétravail. Avec une deuxième vague qui s'installe, Radio-Canada reconnaît qu'on en a encore pour plusieurs mois. La phase 2 du plan de retour est à l'arrêt; la direction tente même, dans le cas du CDI de Montréal, de diminuer encore le nombre d'employés présents. La répartition est aussi revue, on veut donner plus d'espace à certaines équipes déménagées en catastrophe. En clair, on s'installe pour un long siège. Nous maintenons les rencontres hebdomadaires avec la haute direction. Jeudi dernier, il a entre autre été question de fatigue. Sept mois de travail à distance commencent à laisser des traces. Deux mots reviendront souvent dans les messages aux gestionnaires : indulgence et bienveillance. Et un rappel : Dialogue, le service privé de télémédecine, permet d'obtenir rapidement une prescription pour des consultations auprès d'un psychologue. Notre assurance collective exige une prescription d'un médecin, mais il n'y a pas de plafond aux nombres de consultations. Alors si vous avez besoin d'aide pour y voir clair, n'hésitez pas. Il existe aussi des ressources avec le Programme d'aide aux employés (PAE).

## À voir en page 2

- 350
- Six nouvelles permanences
- 11 novembre
- Vaccination

## Électricité et Internet : ces dépenses du télétravail

La COVID-19 continue de se propager et le télétravail ne semble pas près de prendre fin pour beaucoup des membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada, le STTRC. Plusieurs d'entre vous se demandent si Radio-Canada va rembourser des dépenses en lien avec ce télétravail, que ce soit l'électricité pour chauffer votre bureau ou votre accès Internet ... pour pouvoir faire votre travail. Le STTRC a déjà demandé à l'employeur si Radio-Canada envisage de rembourser une partie de ces frais. La société d'État nous répond que non. Tous les syndicats demandent à Radio-Canada d'être impliqués dans l'élaboration d'une politique sur le télétravail, mais jusqu'à maintenant, l'employeur refuse. Le STTRC refuse que ce soit la société d'État qui détermine de façon unilatérale comment et dans quelles conditions se fera le télétravail. Les représentants évoquent régulièrement cet enjeu. Sachez par contre que vous pouvez passer une partie de ces dépenses sur votre rapport d'impôt - un(e) bon(ne) comptable devrait pouvoir vous aider à vous y retrouver.

# 350

C'est le nombre de jours qui restent avant l'échéance de notre convention collective. Le temps passe vite, non ? Depuis la signature de ce contrat de travail, il y a eu le dépôt d'environ 200 griefs. Comme quoi une entente qui devait régler beaucoup de problèmes... Nous avons constaté, au cours des derniers mois, que les membres sont nombreux à éprouver toutes sortes de problèmes face à cette convention collective. Au cours des prochaines semaines, les comités de négociations et de communication et mobilisations seront sur les rails en vue des prochaines négociations. Le travail de préparation de cette nouvelle ronde de négociations démarre avec cette semaine une réunion de deux jours de la direction du syndicat. Il se poursuivra le 2 novembre lors d'une rencontre du Conseil syndical. Outre le président du syndicat qui en est membre d'office, les sept autres membres du comité de négociation seront choisis au suffrage universel. Cette opération devra être complétée avant la fin de mois de janvier prochain. Mais nous invitons chacune et chacun d'entre vous à mettre l'épaule à la roue.

## SIX NOUVELLES PERMANENCES

Récemment, six membres ont obtenu des permanences à Montréal - trois postes de reporters à la radio, trois postes de reporters à la télé. Mais à l'origine, Radio-Canada avait seulement affiché deux postes dans les deux secteurs. Après le processus d'affichage et d'entrevues, l'employeur estimait avoir assez de besoin et de candidatures internes pour créer un troisième poste à la télé. La société d'État a donc demandé l'autorisation du syndicat pour ce poste... Saisissant la balle au bond, le STTRC a proposé la création d'un troisième poste à la radio également, sachant qu'il y a aussi plusieurs temporaires dans ce secteur, une proposition qui a été acceptée ! Il semble y avoir une volonté de stabiliser les effectifs de la part de l'employeur, et c'est tant mieux. La précarité ne bénéficie à personne, et le STTRC veut continuer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour la réduire.

## 11 novembre

La direction de Radio-Canada a finalement fait connaître son choix : le congé du 11 novembre, le jour du Souvenir, est reporté au 31 décembre, pour tous les employés du Québec. À Moncton, le férié du 11 est maintenu. Au Nouveau-Brunswick, la plupart des commerces et institutions ferment lors de cette journée. Nos collègues avaient demandé le maintien de ce férié à cette date. Pour ceux et celles, au Québec, qui travaillent sur un horaire fixe du lundi au vendredi, les congés se prendront selon la séquence suivante : Vendredi 25 décembre : férié. Lundi 28 décembre : férié. Mardi et mercredi: au boulot. Jeudi 31 décembre : férié. Vendredi 1er janvier : férié. Rappelons que le syndicat fait chaque année un sondage pour connaître l'opinion des membres, mais que c'est Radio-Canada qui décide si ce férié sera ou non déplacé et qui en détermine la date.

## Vaccination

Radio-Canada n'organise pas cette année d'opération de vaccination contre la grippe dans ses installations. La raison est simple, il n'y a pas de cliniques disponibles, pandémie oblige, elles ont d'autres priorités. Mais Radio-Canada rembourse au maximum 25\$ les coûts de la vaccination. Les détails de cette offre se trouvent sur Ma Source. Elle concerne les employés seulement.